

LA BELGIQUE AUTRICHIENNE, 1713-1794

Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche

Direction scientifique: Hervé Hasquin

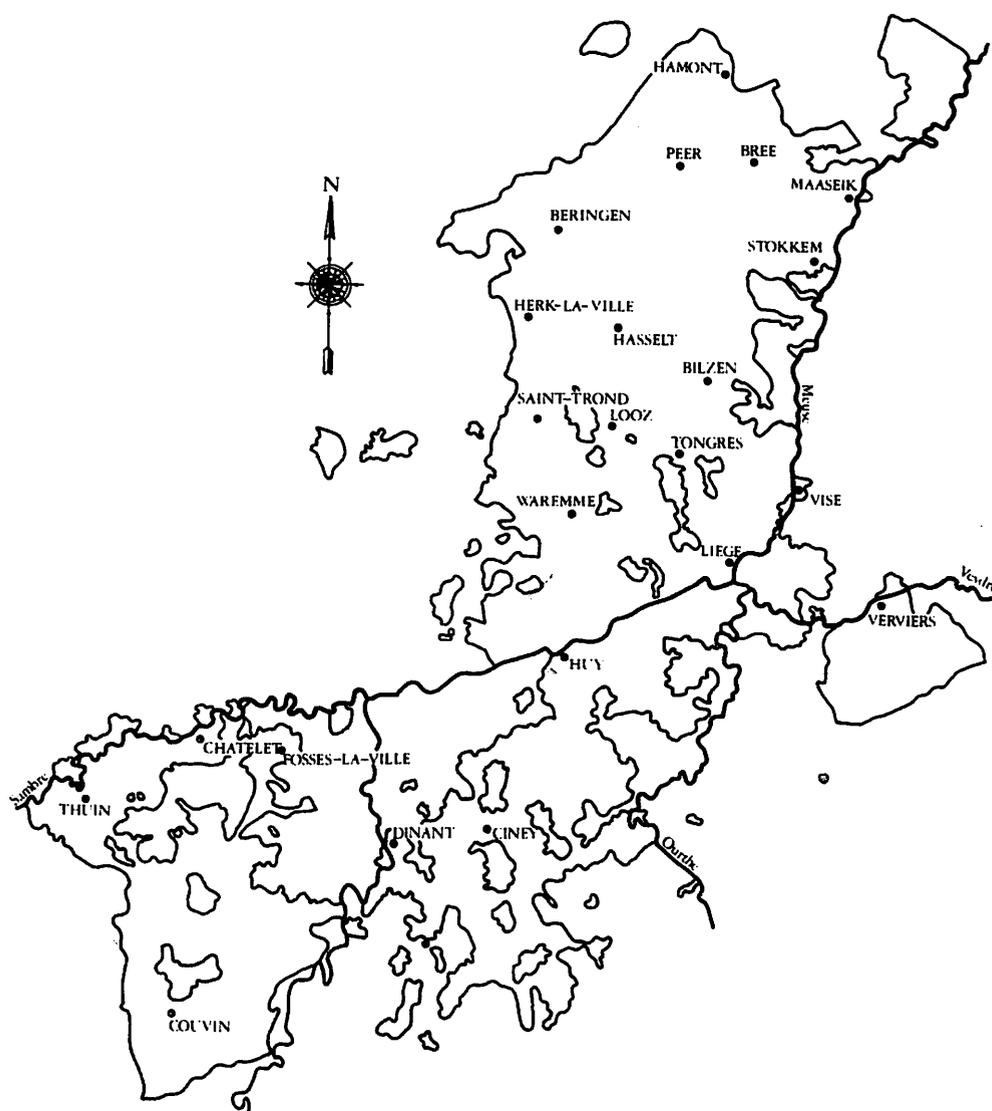
Tiré à part
Bruxelles, 1987

Sommaire

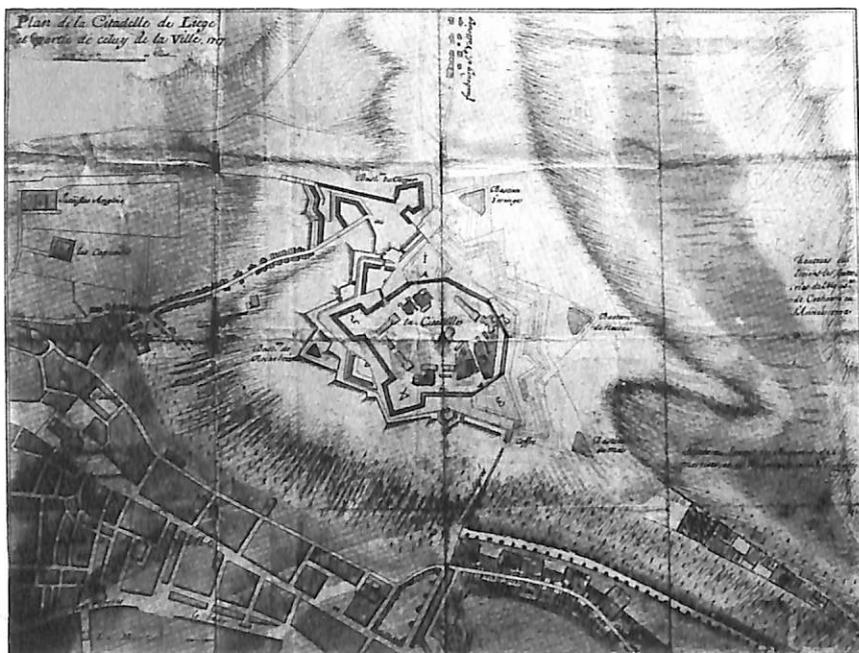
Préface, par François Narmon	5
En guise d'introduction. La modernité du XVIII ^e siècle, par Hervé Hasquin	7
Les prétentions autrichiennes à l'héritage des Habsbourg d'Espagne. Les Pays-Bas du Sud pendant la Guerre de Succession d'Espagne 1700-1716, par Reginald De Schryver	11
Vienne et Bruxelles: une tutelle qui n'exclut pas une large autonomie, par Piet Lenders	37
Le temps des assainissements (1715-1740), par Hervé Hasquin	71
Une révolution agricole introuvable?, par Claire Billen	95
Les débuts de la révolution industrielle, par Michel Dorban	121
L'essor démographique, par Claude Bruneel	163
Le joséphisme et ses racines, par Hervé Hasquin	201
Livres, idées, sociétés dans la «Belgique» autrichienne, par Michèle Mat	239
La littérature de langue française, par Roland Mortier	263
De la tradition au renouveau: la littérature néerlandaise dans les Pays-Bas autrichiens, par Jozef Smeyers	301
Les arts: du baroque au néoclassicisme, par Paul Philippot	347
La vie scientifique, par Annette Félix	405
Liège et Bruxelles: de la rivalité à la symbiose, par Etienne Hélin	437
La fin de l'Ancien Régime et les révolutions, par Jean-Jacques Heirwegh	467
Regards étrangers sur les Pays-Bas autrichiens, par Eddy Stols	505
En guise de conclusion. Joseph II et la Révolution française: convergences et rupture, par Hervé Hasquin	533
Crédits photographiques	537

Liège et Bruxelles: de la rivalité à la symbiose

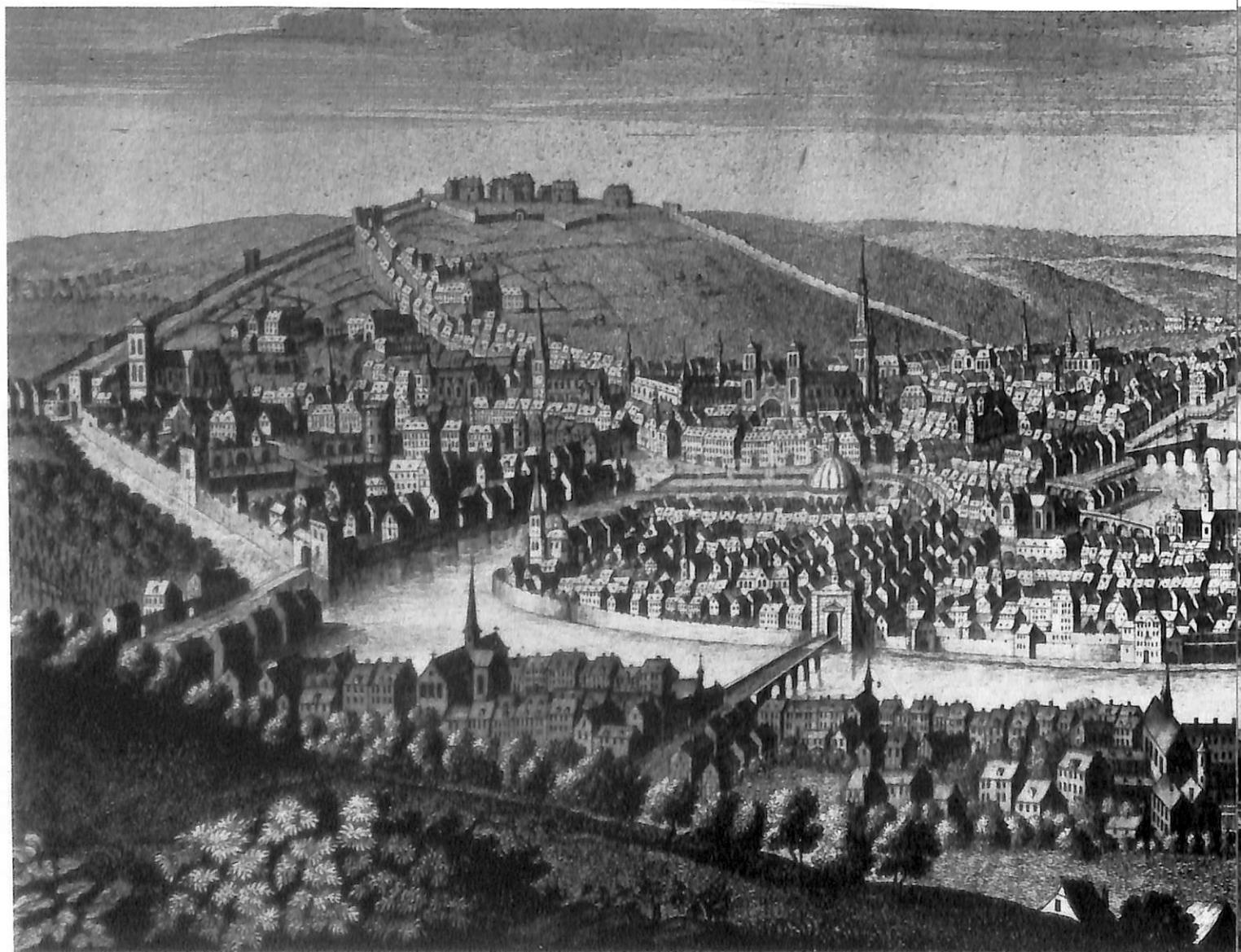
Etienne HELIN



La principauté de Liège au XVIII^e siècle.



Plan de la citadelle, les fortifications arasées du côté extérieur sont maintenues du côté de la ville. Liège, Archives de l'Etat. (A.C.L.)

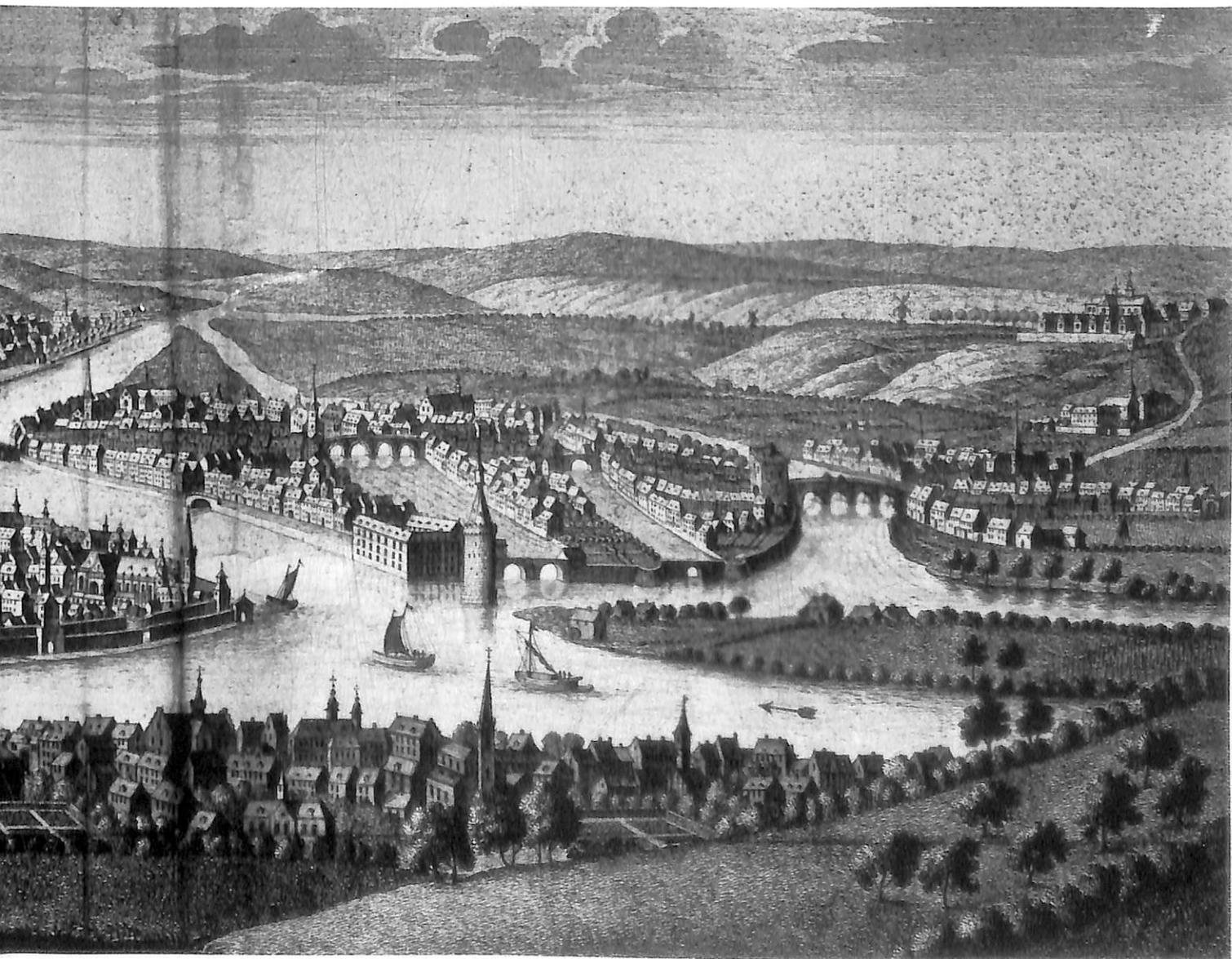


1. Une neutralité désarmée

«Le pays de Liège, qui fait partie du Cercle de Westphalie, méritoit autrefois les attentions et les ménagemens des puissances voisines; situé entre les Pays-Bas, l'Allemagne et la France, habité par un peuple inquiet, remuant et belliqueux, ce petit Etat s'attiroit une certaine considération. Les Liégeois, excités et soutenus par la France donnèrent de l'embarras aux puissans princes de la maison de Bourgogne qui régnoient dans les Pays-Bas; mais les victoires de Philippe-le-Bon et les humiliations qu'ils essayèrent de sa part et de celle de Charles-le-Hardi, éteignirent en eux le goût de la guerre, en sorte qu'on ne vit plus depuis d'armée liégeoise».

Rappel des défaites subies au XV^e siècle, ton de condescendance affiché par un Bruxellois: en faut-il davantage pour vexer un Liégeois! Si vive que soit sa susceptibilité, il devra pourtant admettre que, dans le passage ci-dessus, Patrice de Neny, conseiller d'Etat de l'empereur Joseph II, va droit à l'essentiel: les relations entre Etats sont régies par un rapport de

R. Leloup, Vue de Liège, gravure. Charneux, Abbaye du Val-Dieu. (A.C.L.)



A partir d'avril 1740, la Jointe des Terres Contestées est chargée de réunir les traités, les protocoles de conférences, les directives et toutes sortes de mémoires à propos de chacune des localités qui fait l'objet d'un litige.

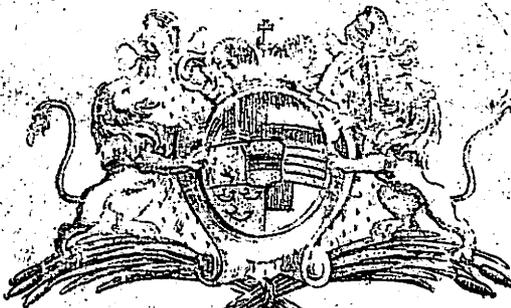
En face, le Conseil privé des princes-évêques accumule à son tour de quoi étoffer ses prétentions. La tactique des Liégeois consiste à traîner les choses en longueur, à multiplier les conférences — c'est le cas à Anvers (1714-1716), à Vienne (1720-1723), à Louvain (1728-1733), à Bruxelles (1732-1736 et 1751-1759) — et à mettre à profit ces délais pour intéresser à leur cause un de leurs trois protecteurs traditionnels : le Saint Empire dont fait partie la principauté et dont le souverain règne à Vienne ; le roi de France qui, même après le renversement des alliances en 1756, s'érige en protecteur des princes ecclésiastiques dans toute la Rhénanie ; les Etats généraux des Provinces-Unies enfin, qui tiennent Maastricht et les places de la Barrière et considèrent la vallée de la Meuse comme un boulevard indispensable à leur sécurité.

En fait, aucune puissance tutélaire ne se soucie plus de prendre fait et cause en faveur des Liégeois. Le Saint Empire, dans l'affaire de Herstal (1740) a donné la mesure de son inefficacité face à un jeune Frédéric II adroit, cynique et résolu. La cour de Versailles, qui aurait eu mille prétextes de s'immiscer dans les affaires de Saint-Hubert, semble n'avoir rien compris aux enjeux économiques de différends embrouillés comme à plaisir par chacun des protagonistes. Quant aux Provinces-Unies, à vrai dire paralysées par la guerre civile à partir de 1783, elles ont fort à faire pour préserver leurs propres intérêts. Joseph II envie leur prospérité. S'il réussit à se débarrasser des garnisons de la Barrière, il échoue piteusement dans sa tentative d'affranchir l'Escaut et de faire main basse sur la Meuse en revendiquant Maastricht. Ce dernier épisode — que trop d'historiens passent sous silence — est néanmoins lourd de conséquences pour les Liégeois. Un succès des Autrichiens aurait non seulement compromis le fragile condominium maintenu à Maastricht depuis cinq siècles mais il les aurait surtout coupés d'Amsterdam, leur métropole commerciale.

Au demeurant, Maastricht n'est pas le seul point névralgique : tout peut s'envenimer à Attenhoven, Fallais, Jumet et Fontaine-l'Évêque, Lavoir, Lummen, au comté de Hornes, à Hermalle et Argenteau, Fléron et la Rochette, Agimont, Bure, Tellin et Mirwart, Baré-Falen, Jambes, Malonne, dans les enclaves de Hougaerde, Tourines et Beauvechain, ou à propos du Chemin-Neuf, de la navigation sur la Sambre, l'Ourthe et la Vesdre, des inondations du Démer et des passages de troupes... sans compter les dizaines d'escarmouches mineures. Chacune aurait pu dégénérer en conflit au cours duquel les Liégeois désarmés auraient cédé. Et d'ailleurs, dans la plupart des Terres Contestées, les Autrichiens finissent par avoir le dessus. Pourtant, dans l'ensemble, ils se contentent de grignoter un morceau dont ils auraient pu ne faire qu'une bouchée. De toute évidence, la volonté d'annexion leur fait défaut. La situation doit être vue de Vienne. Au moment où Sa Majesté l'Impératrice et Reine acquiert des provinces entières dans l'espace danubien, quelques villages de douteuse mouvance ne méritent guère sa considération. Rien de comparable à l'impérialisme français du temps de Louis XIV, de Louvois et des Chambres de Réunion lorsque l'occupation militaire pure et simple alternait avec le recours aux arguties juridiques.

LISTE DES SEIGNEURS ET DAMES,

Venus aux Eaux Minérales de SPA, l'an 1781.



A LIEGE & A SPA.
De l'Imprimerie De BOLLEN, *fil.*

Avec Privilège.

Liste des Seigneurs et Dames Venus
aux Eaux Minérales de Spa, l'an
1781, parmi lesquels figurent
Joseph II sous le pseudonyme
du comte de Falckenstein et
l'Abbé Raynal. Spa, Bi-
bliothèque Communale.
(H.M.)

78 Transport.

- 2 Monsieur le Marquis de PERMANGLE, Capitaine de Cavalerie au Service de France, avec Madame son Epouse, au Griffon, Vieux-Spa.
- Madame d'HAPPANCOUR, avec Mademoiselle sa Fille,
- Madame de MONTALARD, avec Mademoiselle sa Fille,
- 5 Monsieur de CHAFFOIS, ancien Major de Cavalerie au Service de France, de Laon, au Roi de Portugal, rue de l'Assemblée.
- 1 Monsieur l'Abbé RAYNAL, à l'Hôtel d'Hollande, grand'place.
- Monsieur WIRIX DE KESSEL, Conseiller au grand-Conseil de S. M. l'Empereur, avec Madame son Epouse, Mademoiselle sa Fille & les deux Messieurs ses Fils,
- 6 Monsieur DESTORDEUR, Chanoine de Ste. Croix, à Liege, au Loup, grand'place.

92 Personnes.

La satisfaction réciproque que les Seigneurs & Dames ont de connoître la brillante Compagnie qui se trouve à SPA, fait espérer qu'aussitôt à leur arrivée, ils daigneront envoyer chez BOLLEN, Libraire François & Anglois, Imprimeur de la Liste, & privilégié exclusivement de S. A. Monseigneur le Prince-Évêque de Liege, dans la rue de l'Assemblée, à Spa, leurs Noms, Qualités bien écrits, d'où ils font & les Enseignes des Maisons où ils logent, afin de les insérer promptement dans la Liste qu'on imprime journellement. Le même Libraire & Imprimeur privilégié à Spa, offre sa Bibliothèque Française & Angloise en lecture pendant la Saison: il recolt aussi régulièrement deux fois la semaine les Gazettes Angloises, Irlandoises, Françaises, Hollandaises & Allemandes, de même que les Journaux, qu'il donne en lecture; vend Papier à écrire de toute qualité, Ciro d'Espagne, Étumes taillées ou non taillées, Encre & Sables en couleur, &c.

N^o. 26.

SPA, le 19 Juillet 1781.

442 Transport.

- LE Comte DE FALCKENSTEIN. *(Joseph II)*
Le Général de TERCY.
- 5 Monsieur de BRANBILA, Chirurgien-Général des Armées.
 - Monsieur ANTOINE, } Secrétaire de Monsieur le
Monsieur KNECHT, } Comte DE FALCKENSTEIN,
à la Cour de Londres, grand'place.
 - 3 Monsieur le Comte Du ROUX, avec Madame la Comtesse Du ROUX, Chanoinesse de Maubeuge, & Madame la Baronne de VARENNE, Chanoinesse de Maubeuge, à l'Amirauté, rue de la vieille Promenade.
 - 1 Monsieur le Comte de NESSELRODE, Chancine de la très-illustre Cathédrale de Liege, à l'Hôtel de Lorraine, grand'place.
 - 2 Monsieur le Comte de BERLAIMONT DE LA CHAPELLE, avec Monsieur son Fils, à l'Hôtel de Flandre, rue du Vaux-Hall.
 - 1 Monsieur le Comte de WALDERDORFF, Tréfoncier de Mayence & Treves, au Loup, grand'place.

454 Personnes.



GEORGE-LOUIS, par la grace de Dieu, Evêque & Prince de Liège, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Looz, Horne, &c.

Aiant vû & fait examiner dans notre Conseil, la Remontrance de notre Procureur général, Nous présentée le 20. du courant, disant, qu'Étant venu à sa connoissance, que le Procureur général de Brabant aiant présenté requête au souverain Conseil de Byabant, concluant qu'arrêt seroit mis sur les personnes & tous les biens; que ceux du Pays de Liège ont situés dans les Duchez de Brabant & de Limbourg, & ce à prétexte que Nous n'aurions pas fait rétablir le bureau & poteau que le Comte d'Arberg s'étoit présumé d'ériger au lieu de la Rochette, qui est notoirement de notre Domination & Territoire, il auroit obtenu dudit Conseil de Brabant une Ordonnance sur les arrêts demandés, lesquels sont en effet insinués par les Huissiers de Brabant, à charge de nos Sujets, tant Ecclesiastiques que Seculiers, comme il constoit par quantité de pareils arrêts qu'il a reproduits: Ce qui allant directement contre nos Droits & Regaux, & à l'accablement de nos fidèles Sujets, il Nous supplioit très-humblement, en acquit de sa charge, de pourvoir de remède convenable à des attentats si préjudiciables, en accordant par une juste retorsion des arrêts pareils sur tous les biens possédés dans notre Pais par les Sujets de Brabant & de Limbourg, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être: Nous pouvant autant moins dissimuler une injustice & violence si criante contre nos Droits, Souveraineté, Regaux, & le bien de nos Sujets, que les Concordats faits entre les deux Pais, pour tâcher au préalable, d'aplanir par Commisaires de part & d'autre, tous différends qui peuvent survenir en matieres juridictionnelles, entre les deux Princes, sont par là lesés & violés, & que d'ailleurs la voye de fait que le Comte d'Arberg a entreprise par l'établissement du bureau & le plantage du poteau, est incontestable, Nous absolument déterminé à ne pas le souffrir: A ces causes, avons trouvé nécessaire d'y pourvoir par une juste retorsion; à quel effet, mandons & commandons à nos Huissiers d'armes ou autres autorisés de leur part, de mettre sans autre délai en arrêt, de notre Autorité, les personnes & biens qu'ils trouveront appartenir dans notre Pais de Liège & Comté de Looz, Horne &c. aux habitans des Duchez de Brabant & de Limbourg: Défendant aux detenteurs & debiteurs d'iceux, de s'en dégarnir, ni de paier rien de ce qu'ils doivent ou pourront devoir auxdits habitans; Ordonnant au contraire très-serieusement à tous bourgeois, habitans & sujets de cette Principauté de Liège & Comté de Looz, de déclarer & s'expurger par serment, sur tout ce qu'ils peuvent devoir, échu ou à échoir, en grains, argent, dismes, recettes, tréceus ou autrement, appartenant à ceux desdits Pays de Brabant & Limbourg, & de faire consigner leurdite expurgation à notre Chancellerie ens huitaine après la publication des présentes: avec défense & interdiction à tous arrêtés, de vuidier les mains ou de paier aucun denier, en préjudice des arrêts interposés de notre part, & de passer aucun transport ou acte des biens arrêtés, en préjudice de nos ordres; à peine du payement du double pour amende, à notre profit pour la moitié, & à celui de notre Procureur Général pour l'autre, à charge d'icelui de veiller à l'exécution de la présente, sans dissimulation quelconque, & devront nosdits Huissiers, & leurs autorisés consigner à notre Chancellerie les rapports & relations de leurs exploits: Les présents arrêts durables, jusqu'à ce qu'en cas de meilleure intelligence, il soit pourvû autrement: Ordonnant que le présent Mandement soit publié, affiché, & insiné aux greffes des Justices dont les biens sont mouvans, pour y être sommairement enregistré. Donné à Serain le 21. Août 1735.

GEORGE-LOUIS.

ROUGRAVE Vt.

Lieu (X) du Sêcl.

J. VANHOVE,

A LIEGE, De l'imprimerie de S. A. chez la Veuve Procureur,

Contestation entre Liégeois et Brabançons à propos de la terre de la Rochette. Liège, Archives de l'Etat. (H.M.)

le prince-évêque Hoensbroeck, devenu la cible des patriotes liégeois. De Herve, Pierre Lebrun, originaire de Noyon, rédige son *Journal général de l'Europe* (alias *Journal de Herve*). Il bénéficie de la protection du baron de Feltz, josphiste notoire, et exploite les dissensions entre Liégeois. De Tignée, terre impériale aux confins du Limbourg et de la banlieue liégeoise, Urban diffuse depuis 1789 *L'Avant-Coureur*, un journal qui se fait le porte-parole de Bassenge et des adversaires du prince-évêque. Avant le déclenchement de la Révolution liégeoise (18 août 1789), on assiste donc à ce double paradoxe d'un prince-évêque, Hoensbroeck, sollicitant des appuis à la cour de Versailles dont il vient d'obtenir qu'elle solde le régiment Royal-Liégeois, tandis que les patriotes recherchent la protection du roi de Prusse et mettent leurs espoirs en Joseph II puis en son frère Léopold II. Pour notre propos, pareilles prises de positions prérévolutionnaires importent moins que le chassé-croisé



Vignette d'un cavalier surmontant un placard annonçant un recrutement au service de Son Altesse. Liège, Archives de l'Etat. (H.M.)

des hommes, des idées et bientôt des desseins politiques, par-dessus les frontières factices d'une principauté archaïque.

Quels que soient les rapports avec Bruxelles où règne un Habsbourg en tant que duc de Brabant, ils n'influent en rien sur l'attitude des Liégeois à l'égard du Saint Empire à la tête duquel se trouve le même Habsbourg. Le prince-évêque et ses sujets s'accommodent depuis longtemps d'une dépendance trop lointaine pour être ressentie comme une sujétion. Ils relèvent nominalement du Cercle de Westphalie; ils vont plaider au *Reichskammergericht* de Wetzlar, au tribunal aulique de Vienne. Les Etats entretiennent le représentant de leur prince à la Diète de Ratisbonne et un résident à Vienne.

Dans cette ville — la plus cosmopolite des grandes capitales — la langue française est à l'honneur et nos Liégeois se sont fait une sorte de spécialité de l'enseigner. C'est du moins ce que prétend le prince de Ligne qui ironise sur les ecclésiastiques qui font office de précepteurs dans les familles riches où ils propagent un bien pauvre français.

L'Autriche, si peu belliqueuse quand il s'agit des minuscules Terres Contestées aux Pays-Bas, vit sur pied de guerre aux confins des Balkans: occasion à ne pas manquer pour les gentilshommes que tente la carrière des armes. A une époque où les Liégeois servent dans la plupart des grandes armées d'Europe, il se trouve quelques officiers qui se distinguent dans les régiments autrichiens et quelques centaines de soldats dans les garnisons qui somnolent aux Pays-Bas. Il s'en faut donc de beaucoup que la rivalité politique dégénère en préjugés puis en hostilités nationales. Dans le domaine économique, en revanche, on a pu parler de «guerre» de tarifs douaniers.

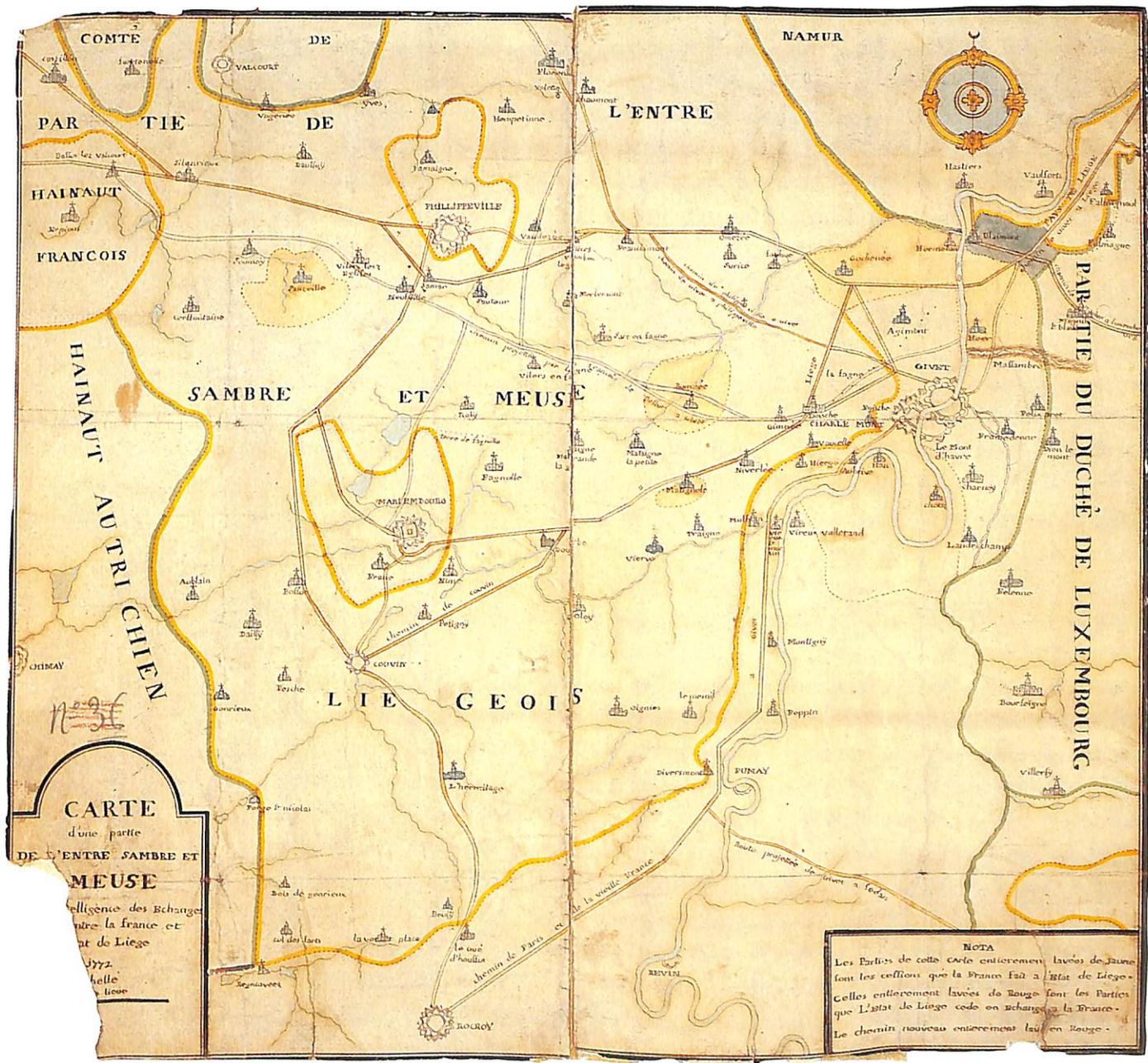
4. L'engrenage du protectionnisme

Comparée aux normes qui sont familières à nos contemporains depuis le grand «bond en avant» des années 1945 à 1974, la croissance d'une société traditionnelle est imperceptible. Nous parlerions de stagnation; les sujets des princes-évêques, eux, «gémissoient» de ce que les peuples «végètent», de ce que Cérès (l'Agriculture) et Mercure (le Commerce) «languissent». Libre à nous, à deux siècles de distance, de sourire de ces allégories. Il n'en reste pas moins qu'en plein XVIII^e siècle, les activités lucratives restent placées sous le signe des divinités et, en fin de compte, d'une fatalité indifférente aux efforts des mortels. Bien pire: jadis les chocs conjoncturels ne sont atténués par rien. Faute de crédit (rareté des banques, absence de compagnies d'assurance, épargne privée en miettes), une mauvaise récolte provoque la flambée des prix, la disette, le chômage, souvent les épidémies... Toute prospérité est fragile et, puisque la somme des richesses demeure quasi constante, on ne peut accroître sa part du gâteau qu'au détriment du voisin. Les brutales agressions de Louis XIV contre l'Espagne et la Hollande, les méticuleux tarifs protectionnistes de Colbert relèvent d'une seule et même implacable logique. Dans l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles, chaque pays s'ingénie à acquérir les matières premières à bon marché, à exporter ses produits manufacturés, à empêcher la sortie de ses devises en taxant les importations. Qu'un tel système puisse dégénérer en blocus, voire en conflit



Allégorie de l'abondance, bas-relief situé dans la Wollestraat à Bruges. (A.C.L.)

Allégorie de l'agriculture, bas-relief situé dans la Wollestraat à Bruges. (A.C.L.)



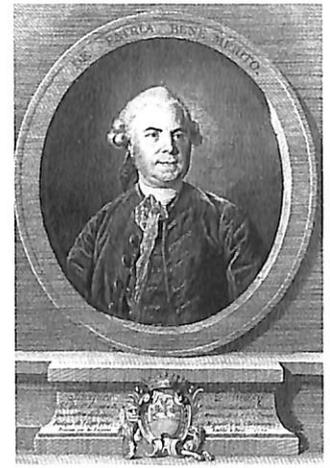
Carte de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Liège, Archives de l'Etat. (H.M.)

armé, c'est ce que montrent bien des chapitres d'histoire contemporaine. Au XVIII^e siècle, il aboutit à la paralysie des secteurs de production les plus vulnérables, au détriment des deux protagonistes.

Encore faudrait-il distinguer. Les historiens adoptent a priori le point de vue des gouvernants et de l'un ou l'autre patron aux yeux desquels l'argent du contribuable est toujours bien employé pour peu qu'il fasse vivre ou qu'il prolonge l'agonie d'une entreprise du crû. Cela revient à ne faire aucun cas de la masse des consommateurs condamnée à payer cher des marchandises qu'elle ne choisit plus vraiment puisqu'elles doivent d'abord être produites sur place. Réflexes de protection à l'égard de l'étranger, qui est d'abord un ennemi potentiel, jamais un voisin solidaire; recours exclusif aux recettes mercantilistes; ignorance des intérêts des consommateurs et des besoins les plus élémentaires des pauvres, telles sont les constantes qui dominent, autant à Liège qu'à Bruxelles, durant tout le XVIII^e siècle.

Elles auraient dû aboutir à l'asphyxie économique de la Principauté. Celle-ci est non seulement moins étendue (6000 km² à peine) mais surtout découpée de telle manière que les Provinces belgiques l'enserrent de toutes parts et la criblent d'enclaves. Elle est cinq fois moins peuplée et peut-être dix fois moins riche car, si les ressources des Liégeois sont analogues à celles des Namurois et des Hennuyers, elles sont fort inférieures à celles du Brabant et de la Flandre. Enfin et surtout, les Pays-Bas sont gouvernés; la Principauté, à peine administrée. Elle n'a ni volonté politique, ni argent, ni hommes. Un prince énergique, comme Georges-Louis de Berghes (1724-1744) fait figure d'exception; de même un Jacques de Heusy, préposé des Etats et expert en questions douanières. Il faut pourtant mettre à l'actif des Etats du pays de Liège et comté de Looz, la prolongation et l'entretien des chaussées, précisément destinées à assurer le transit vers les Provinces-Unies et vers la France. Il en faudrait davantage pour «faire le poids» en regard des chaussées et des canaux des Pays-Bas, des cadastres dits thérésiens, de la statistique douanière, de la remise en ordre des finances locales...

En dépit d'une supériorité si évidente, les Pays-Bas n'ont pas vassalisé la principauté. Faut-il l'expliquer par la seule pesanteur des situations acquises? Après tout, la principauté relève de l'Empire où prospèrent, jusqu'en plein XIX^e siècle, grands-duchés, cantons et villes libres. Si lourde que soit la force de l'inertie, elle ne doit pas nous dispenser d'une analyse des facteurs économiques qui ont sauvé les Liégeois de l'asphyxie. Il y en a au moins trois.



J. de Heusy, portrait peint par M. Vanloo et gravé par N. Dupuis. Liège, Musée de la Vie Wallonne. (A.C.L.)

5. Trois obstacles à la fatalité de la loi du plus fort

a. Une agriculture prépondérante, un secteur tertiaire insaisissable

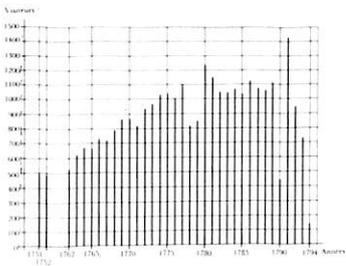
Aux Pays-Bas et dans la Principauté, les villes ne regroupent qu'un quart, au maximum un tiers de la population. Et encore pourrait-on discuter le caractère urbain de soi-disant «Bonnes Villes» dont le marché n'est que l'aboutissement des produits de la campagne. N'oublions pas non plus les catégories de citadins qui ne font rien d'autre que subsister en prélevant une



A. Leloup, *Le Waux-Hall à Spa*. Spa, Musée de la Ville d'Eaux. (A.C.L.)

part du revenu paysan : clergé, nobles et autres bénéficiaires de fermages, rentes ou hypothèques. Toujours est-il qu'avant la Révolution Industrielle, agriculture, élevage, exploitation forestière sont de loin les ressources principales mais toujours précaires. Aucun villageois n'est à l'abri de la ruine ; le malheur reste, au sens étymologique du mot, une malchance, un coup du sort : pluies ou grêle qui anéantissent la récolte, épizootie ou troupes de passage qui enlèvent le bétail, incendie ou maladie qui, du jour au lendemain, réduisent un fermier à la mendicité. Le fait d'être Liégeois ou Brabançon n'y change rien. Qu'un ministre redouble de zèle colbertiste ou se convertisse à la physiocratie, cela fera tout au plus le thème d'un mémoire pour académie éclairée ou d'un discours pour comice agricole. L'important est ailleurs : dans toute l'Europe du Nord-Ouest, sans qu'il y ait eu ni nouveaux défrichements ni grandes emblavures, la terre nourrit une population en croissance rapide tandis que les famines s'espacent puis disparaissent. Il y aurait beaucoup à dire sur les multiples causes d'un aussi substantiel progrès ; les ordonnances des gouvernants de Bruxelles ou de Liège n'y sont pour rien.

Elles n'ont pas pesé lourd non plus dans le secteur du négoce, des transports, des professions libérales et des offices publics. Secteur embryonnaire au XVIII^e siècle si on le compare à ce qu'il est devenu depuis la Seconde Guerre mondiale ; secteur déjà hétéroclite et par le fait même réfractaire à l'emprise étatique. A côté de structures quasi immuables (clergé, armée, magistrature), à côté des professions libérales en lente croissance (avocats, médecins), c'est comme toujours le commerce qui échappe à toute règle générale. Comme toujours aussi, les plaintes des négociants en gros sont incessantes. Il n'empêche que les métiers de l'alimentation enrichissent souvent leur homme, que les cabarets se multiplient, que partout les marchands de vin font fortune, que dans les campagnes, le colportage est concurrencé par des boutiques où l'on vend de tout. La « commercialisation des loisirs » fait une triomphale apparition à Spa dont l'âge d'or se situe entre la guerre de Sept Ans (1763) et la Révolution (1789). Au pays de Liège, l'entreprise qui rapporte les plus plantureux bénéfices n'est ni un grand domaine ni une manufacture, mais la société par actions qui exploite les deux salles de jeux à Spa.

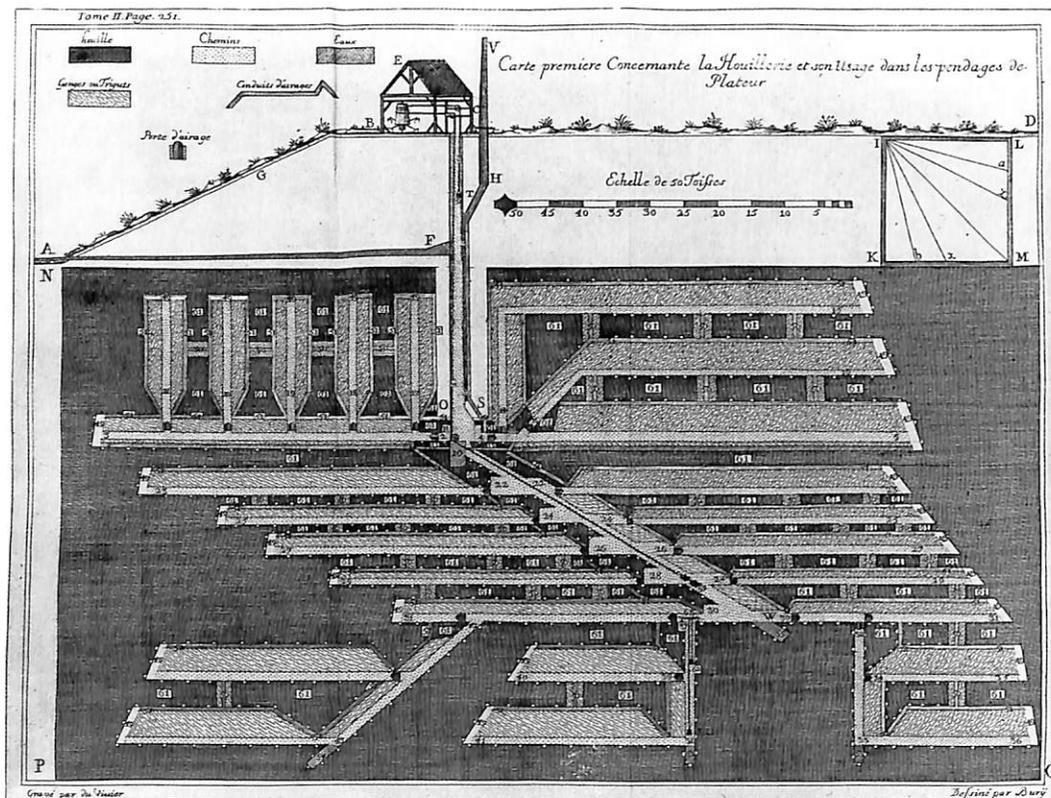


La prospérité de Spa mesurée par le nombre des visiteurs inscrits sur les *Listes des Seigneurs et Dames*, 1751-1794.

b. Une double diversification : celle des industries et celle des modes de production

On passera rapidement sur les activités citadines. Les corporations de métiers se survivent davantage comme chambres électorales que comme institutions destinées à réglementer la production, du moins ailleurs que dans les métiers de l'alimentation. On a fait grand cas de manufactures nouvelles qui bénéficient d'un octroi princier : atelier de fer blanc, fabrique de siamoises, faïencerie. Aucune n'a réussi à s'implanter durablement.

L'activité industrielle pousse ses racines dans un passé plus lointain et elle est dispersée dans tout le pays liégeois. Houillères autour de Liège, mines de plomb à Prayon, marbrières, carrières, fours à chaux et alunières de la



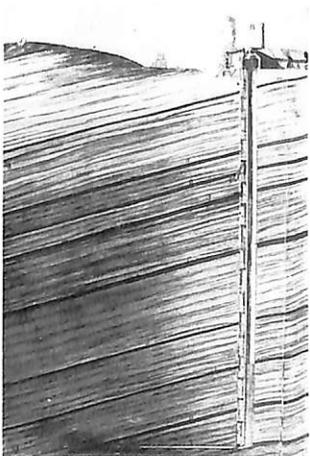
Coupe d'un gisement de houille d'après M.G. De Louvrex, *Les édits et réglemens*, Liège 1750. Liège, Archives de l'Etat. (H.M.)

vallée de la Meuse, tanneries et papeteries à Huy et à Liège, verreries à Chênée et en Avroy, fabrique de sel ammoniac et de vitriol; sans oublier ni les innombrables forges et ateliers sidérurgiques ni la multitude de métiers à tisser, sur lesquels nous reviendrons ci-dessous. Un exemple: la vallée du Hoyoux. Sur une dizaine de kilomètres, ses eaux torrentielles font tourner les roues de 17 moulins à farine, 6 à huile, 1 à tan, 1 à tabac, 2 à broyer les cailloux, 1 à polir le marbre, 5 papeteries, 1 foulerie, 1 imprimerie sur coton, 1 haut-fourneau, 1 forge, 2 martinets, 4 laminoirs et 1 ferblanterie. La disponibilité de trois sources d'énergie — chutes d'eau, houille, charbon de bois — explique que de tels regroupements d'ateliers et de minuscules usines s'opèrent en plusieurs sites: bords de rivières, affleurements de houille, massifs forestiers. Il serait prématuré d'y voir des pôles d'attraction au sens moderne du terme puisque l'accumulation de capitaux ne joue pas et que l'on ignore tout de la mobilité de la main-d'œuvre.

A y regarder de plus près, la diversité des secteurs de production se complique d'une coexistence des modes de production. Dans les villes d'origine médiévale, survivent les boutiques-ateliers des artisans encadrés par leurs corporations; quelques manufactures sont privilégiées par le prince

B. Carront, plan géométrique et figuratif de la concession des anciennes conquêtes de la bure de la Patience; coupe de la veine des Quatre Pieds avec vision du dispositif des pompes actionnées par une machine à vapeur.

La papeterie des Polets. Liège, Bibliothèque de l'Université. (B.U.I.g.)



qui leur a octroyé un monopole, une exemption d'impôts voire un subside. Dans les campagnes se développent les embryons de ce qui sera l'industrie lourde du siècle suivant. Ce qui frappe les étrangers, ce sont les charbonnages équipés d'un gros *hernaz* voire d'une « pompe à feu » (machine de Newcomen) qui leur permet d'atteindre des veines à plus d'une cinquantaine de mètres de profondeur et d'embaucher de 20 à 50 mineurs. Autres signes avant-coureurs de la grosse industrie: les hauts fourneaux, les forges d'affinerie, les *makas* (= martinets), les fenderies.

Enfin et surtout, on signalera les milliers de minuscules entreprises familiales, précaires voire intermittentes, où l'atelier sert de ressource d'appoint à la petite ferme avec son étable, sa basse-cour et son potager. Ici, il s'agit d'un *bure* (puits de houille) creusé dans le talus d'un verger; là, d'une forge de cloutier ou d'un établi d'armurier; plus loin encore, d'une tannerie, d'un métier à tisser, d'une grange où les femmes tressent de la paille. De Flandre aux cantons suisses, de l'Irlande à la Lombardie, la proto-industrialisation nourrit des courants d'échanges à longue distance. Les peaux tannées à Stavelot, par exemple, sont achetées aux Antilles ou à Buenos Aires, et les cuirs forts qui en proviennent sont vendus en Lorraine et en Allemagne. La

laine d'Espagne est filée et tissée dans les villages autour de Verviers dont les marchands exportent ensuite leurs draps vers Francfort ou vers Smyrne. Les canons de fusils forgés dans la vallée de la Vesdre servent à monter les «hargolets», médiocres pétoires que les négriers de Nantes échangent au Sénégal contre du «bois d'ébène»...

Bien sûr, ce sont les marchands de Liège ou d'Amsterdam qui empochent le plus clair du gain. Armuriers, cloutiers, tisserands, y compris leurs femmes et leurs enfants, ne parviennent à vivre (il vaudrait mieux dire, à survivre) qu'au prix d'un travail exténuant, mal payé, aléatoire. Souvent, la *cottage-industry* prolétarise une frange de la paysannerie. Il n'en reste pas moins que dans chaque pays d'Europe occidentale, la proto-industrialisation a frayé la voie à la grande industrie du XIX^e siècle.

En attendant, dès la période autrichienne, elle plante tant au pays de Liège qu'en Limbourg, une gamme d'activités qui, au prix de maintes reconversions, persisteront jusqu'au début du XX^e siècle. Semblable communauté de destin économique l'emporte sur le morcellement des appartenances politiques. Aussi longtemps qu'il dépend d'un seul marché, le fabricant est tributaire de la conjoncture et est ligoté par les tarifs protecteurs. S'il ne travaille que pour un seul patron, l'ouvrier subit la «loi d'airain» des salaires et est exposé au chômage. Tout change si l'on prend la précaution de ne pas «mettre ses œufs dans le même panier». Les cumuls, les occupations saisonnières, l'économie familiale qui s'ingénie à rendre complémentaires les travaux des jeunes et des vieux, la mobilité de la main-d'œuvre, la fraude enfin sont autant de manières de s'adapter à un environnement hostile.

c. La guerre des tarifs: un match nul

Plus une matière première est pondéreuse — c'est le cas du minerai de fer et des gueuses — plus long est son itinéraire — c'est le cas des cuirs des Antilles ou des laines d'Espagne — plus elle est susceptible d'être taxée avant d'arriver à pied d'œuvre. Dans la principauté de Liège, le «soixantième» (taxe de 1,66 % sur la valeur des marchandises passant la frontière) a pour but premier de remplir la caisse des Etats. Il vexa les Pays-Bas. Ceux-ci répliquent par une réglementation que l'on qualifierait de nos jours de «modulée» en fonction des provinces, des produits, des représailles à infliger à l'étranger, en l'occurrence aux Liégeois. Car c'est bien de guerre douanière qu'il s'agit. Il serait fastidieux ici de relater les épisodes qui jalonnent une demi-douzaine de conflits aigus: 1699-1701, 1712-1715, 1737-1741, 1753-1759, 1765.

Sans abandonner leurs réflexes protectionnistes, les deux pays finissent implicitement par se rendre compte des torts évidents qu'ils infligent à leur commerce sans pour autant assurer la prospérité de leurs manufactures. Ce qui vaut pour la sidérurgie et qui touche directement l'Entre Sambre et Meuse, le Namurois, le Luxembourg, vaut *mutatis mutandis* pour l'industrie lainière. Dans ce cas, en effet, tout se joue aux frontières du marquisat de Franchimont (principauté de Liège) et du duché de Limbourg (Pays-Bas



Fusil de traite liégeois, modèle destiné au Portugal, 1793. Liège, Musée d'Armes. (M.A.Lg.)

autrichiens). Leur tracé est à ce point arbitraire qu'un faubourg de Verviers — Hodimont — fait partie des Pays-Bas. D'une rue à l'autre, de maison à maison, le trafic est impossible à contrôler. En vue de parer à toute éventualité, les fabricants les plus fortunés répartissent leurs ateliers et leurs contre-maîtres de part et d'autre de la frontière. Ici encore, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, on s'en tient à un *modus vivendi* qui s'accommode tant bien que mal de l'inégale fiscalité et des entraves à la circulation. On doit parler d'une seule et même région économique lorsque les marchandises et la main-d'œuvre, les entreprises et les chaussées enjambent des barrières politiques ressenties comme désuètes bien avant l'ordre nouveau imposé par la conquête française.

En somme, il faut se débarrasser d'une vision simpliste, inspirée par les sources officielles. Les ordonnances princières, les dossiers du Conseil des Finances, les tarifs douaniers présentent les Pays-Bas d'une part, la Principauté d'autre part, comme des entités distinctes, chacune consciente de son unité, cohérentes dans leur rivalité. De même, les statistiques économiques accréditent l'illusion que le royaume de Belgique est, dès 1830, une unité économique alors qu'il faudra la poussée convergente et progressive de la fiscalité et des interventions étatiques des réseaux ferroviaires et bancaires pour serrer autour de Bruxelles un noeud gordien d'intérêts contradictoires. Rien de tel au temps de Marie-Thérèse et de Velbruck. Le marasme de la clouterie est aux antipodes du vigoureux essor de la draperie à Verviers, à Eupen et à Montjoie; le sommeil des villes mosanes, encombrées de mendiants, contraste avec la fièvre qui saisit Spa pendant la saison. La guerre d'Indépendance permet à l'abbé de Saint-Hubert de vendre des canons; le retour de la paix réduira en fumée ses rêves de chevalier d'industrie... Fractionnement des secteurs de production, particularisme régional, conjonctures mouvantes: l'hétéroclite du tissu industriel est un trait fondamental d'une économie en voie de développement.

6. Culture façonnée, cultures spontanées

Depuis les ducs de Bourgogne, la cour princière est un Parnasse et le mécénat, un ressort de la création artistique. L'ordonnance des cérémonies, l'étiquette, le décor musical, le faste des palais et des jardins, tout conspire à faire du souverain la vedette d'un théâtre érigé à sa gloire. Pouvoir, savoir et paraître sont inextricablement mêlés.

Rien d'aussi manifeste cependant à Bruxelles et à Liège durant le XVIII^e siècle. Il faut beaucoup d'indulgence pour comparer l'aimable Terwueren de l'épicurien Charles de Lorraine au somptueux Schönbrunn de son austère belle-sœur Marie-Thérèse. De même, les princes-évêques boudent leur capitale et lui préfèrent des résidences champêtres: Wégimont, Hex, Maaseik, d'où l'on va chasser dans les bruyères, Seraing où sont aménagés des jardins à la chinoise et où Jean-Théodore s'adonne à la musique de chambre. La vie mondaine est réduite à quelques bals masqués. D'ordinaire, le soir, on passe son temps à jouer aux cartes avec quelques familiers. Les châteaux que l'on vient de citer — comme d'ailleurs la plupart de ceux que

décrit complaisamment Saumery dans ses *Délices du Pays de Liège* (1738) — sont de rustiques gentilhommières. Par l'ampleur des proportions ou le goût, aucune ne soutient la comparaison avec les nobles résidences d'Attre ou de Belœil, pour ne rien dire ici de la Franconie ou du Yorkshire.

Le prince-évêque Velbruck, qui passe pour le moins despote et le plus éclairé des souverains, ne fait pas exception à la règle. S'il accueille volontiers à sa table l'une ou l'autre célébrité de passage, il ne réussit à retenir à sa cour ni écrivain de talent ni artiste en renom. C'est sous son règne qu'André-Modeste Grétry devient célèbre. Mais à l'instar de la plupart des musiciens liégeois, il n'acquiert son renom qu'au cours de lointaines pérégrinations. La faveur de la reine Marie-Antoinette, l'engouement du public français précèdent son triomphe dans sa ville natale en août 1776. C'est à Paris que s'échafaudent les réputations, à Vienne que se compose la bonne musique.

Dans le domaine des arts plastiques, Bruxelles ne joue guère son rôle de relais et son rayonnement n'est pas tel qu'il impressionne les Liégeois. Peintres, graveurs, sculpteurs vont apprendre leur métier à Rome; réussissent parfois — c'est le cas de Gilles Demarteau (1722-1776) — à percer à Paris. Ceux qui reviennent à Liège ne doivent plus rien aux ateliers d'Anvers ou de Flandre. Un Léonard Defrance (1735-1805), par exemple, s'inspire des petits maîtres hollandais pour peindre des scènes de rue, des intérieurs de cabarets ou d'ateliers. Sans doute sert-il la propagande de Joseph II quand, à trois reprises, il représente moines rubiconds et gracieuses nonnettes qui viennent d'être affranchies par l'édit de suppression des couvents et qui respirent avec un évident soulagement l'air libre des places publiques. L'actualité politique aux Pays-Bas procure l'anecdote à l'artiste. Ni son style un brin conventionnel, ni sa composition plus habile qu'originale, ne doivent rien à la grande tradition picturale flamande.



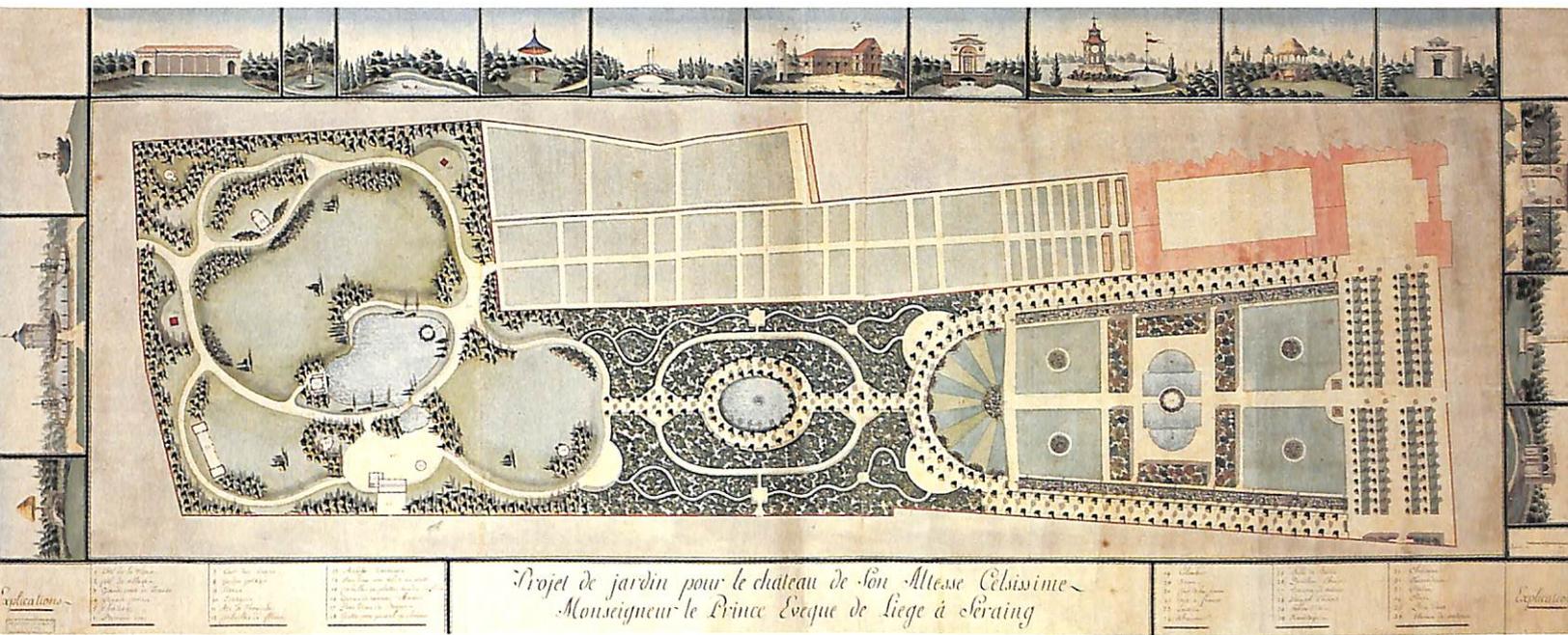
L. Salme, A.E.M. Grétry, d'après Madame Vigée-Lebrun. Liège, Musée Grétry. (A.C.L.)



L. Defrance, Autoportrait. Liège, Musée d'Ansembourg. (A.C.L.)



J.B. Renoz, l'Hôtel de Ville de Verviers, 1775-1780. (A.C.L.)



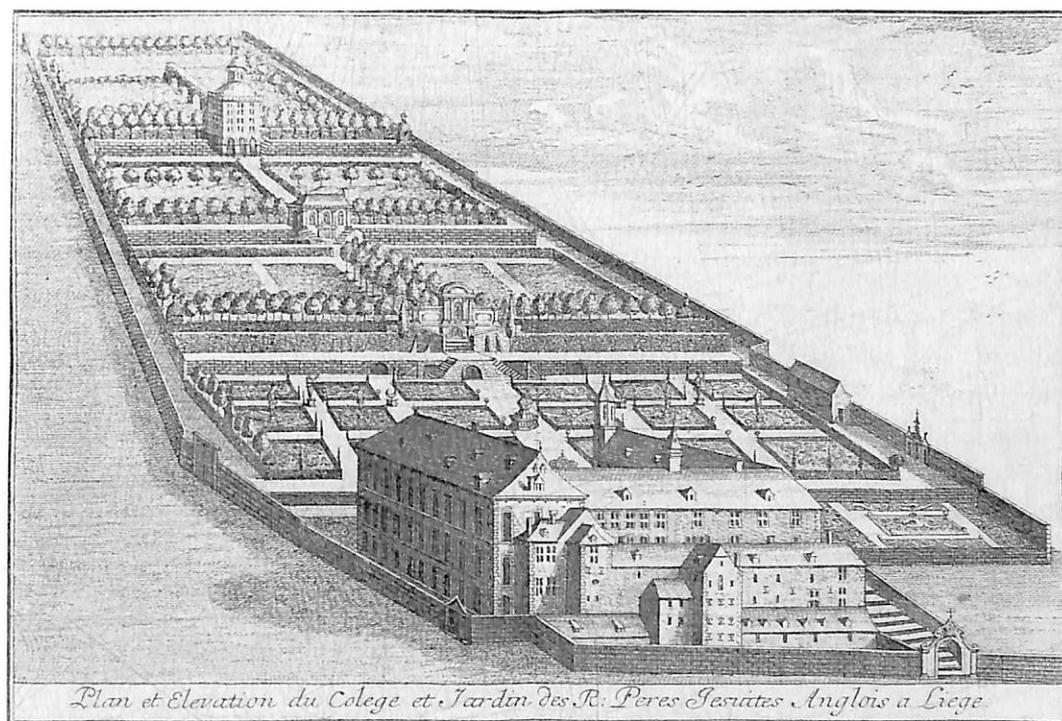
Les jardins du château de Seraing, encre de Chine rehaussée d'aquarelle. Liège, Archives de l'Etat. (H.M.)

Je ~~ret~~ rousve ma lettre, pour ^{vous} annoncer
mon Cher Chestret la reception de Jaquet
et Le recès des trois Etats, touchant les deniers
de L'hospital general, Le Chancelier vous
renverra le tout demain,
quand vous aurez fini L'affaire de St albin
et Clairville, Vous me ferez plaisir
de faire mettre pour mon compte L.
albin en prison, comme étrangers
L'important procureur m'inson,
n'aura pas le soien de me faire
articuler les raisons. puisque tel est
ma Volonté.

Extrait de la lettre du prince-
évêque Velbruck en date du
15 mai 1779, dans laquelle il
évoque ses projets d'Hôpital
Général et le différend qui
l'oppose à un comédien. Liège,
Archives de l'Etat. (H.M.)

Même absence de lien — on hésite à parler d'indépendance quand il s'agit d'emboîter le pas à un mouvement général — en ce qui concerne la fondation puis le patronage de sociétés savantes. L'idée de réunir les meilleurs esprits dans une académie a germé presque en même temps à Rome (1577) et à Florence (1582) au crépuscule de la Renaissance. L'exemple est aussitôt imité dans les grandes capitales d'abord puis, au XVIII^e siècle, dans d'innombrables villes de province. La fondation de l'Académie, à Bruxelles, en 1772, est archiconnue. Presque aussi souvent célébrée, la création à Liège, par Velbruck, de la Société d'Emulation (29 avril 1779). L'une et l'autre affrontent des fortunes diverses et, dès le règne du successeur de Velbruck, l'*Emulation* traverse une crise qui n'est pas due seulement à la disgrâce princière mais peut-être aux éternelles dissensions au sein de l'intelligentsia locale. Toujours est-il que la Société liégeoise n'imité en rien l'*Académie thérésienne*. Ses statuts sont empruntés à l'Académie que Frédéric II avait fondée à Berlin. On touche du doigt ici ce que l'institution culturelle a d'officiel et, à la limite, d'artificiel. L'initiative — en soi excellente — de mettre en commun aspirations, idées, efforts ne s'est pas imposée d'un seul coup aux Liégeois. Dès 1771, l'imprimeur F.J. Desoer diffuse le *Projet d'une association de citoyens* en vue de patronner une nouvelle école. Le 23 juillet, Jacques de Heusy reprend et amplifie cette première esquisse d'un enseignement rénové. Il ne s'agit pas moins que de sortir de son assoupissement le «génie liégeois». En 1779, un poète français réfugié à Liège, Guérineau de

Plan et élévation du collège et du jardin des pères jésuites anglais à Liège, De Saumery, *Délices du pays de Liège*. (H.M.)



Saint-Peravi, obtient du prince la démarche décisive. Par la suite, Velbruck a offert le local, a doté l'un ou l'autre concours, est venu écouter son éloge prononcé lors de la séance inaugurale. Une poignée de bourgeois de Liège se sentent flattés de la bienveillance du souverain ; ils siègent à côté de nobles et de chanoines tréfonciers ; ils applaudissent les mêmes artistes ou écrivains. C'est beaucoup sur le plan social car les vieilles barrières du rang et de l'étiquette s'en trouvent, quelques heures durant, abolies. Il faut commencer par briser le cercle vicieux : ségrégation, résignation, torpeur. Ce n'est donc pas rien que de susciter, de toutes pièces, l'émulation. Pourtant, à l'étranger, il a fallu davantage que des distributions de prix pour susciter un Watt, un Bonaparte, un Kant, un Mozart ! A moins de croire à la génération spontanée du génie, on doit s'interroger sur le terreau culturel propice à son éclosion. Apprentissage ? Echelle des valeurs inculquée par toute une société ? Education du goût ? Maîtrise du caractère ? Genèse d'une personnalité durant la prime enfance ? Laissons le soin d'en débattre aux biographes et aux psychologues. On se contentera ici de suggérer que l'intervention officielle est le plus souvent inopérante parce que trop limitée ou négative.

Inopérante ? Velbruck, toujours lui, a bien compris que l'ignorance est à la fois stigmate et cause de la misère. Il crée des écoles du dimanche réservées aux enfants pauvres. Mais comme on n'a pas de quoi rémunérer les curés et les moines qui s'improvisent instituteurs, leur zèle se refroidit vite : à la fin du règne, il ne subsiste que l'une ou l'autre classe dans les faubourgs.

Il faudra attendre le régime hollando-belge et un gouvernement qui crée les moyens de sa politique, pour que régresse l'analphabétisme.

Inopérantes aussi, du moins sur le plan pédagogique, les mesures prises au lendemain de la suppression de l'ordre des jésuites, tant aux Pays-Bas qu'à Liège. L'argent de la «jointe jésuitique» aurait pu servir à combler une grave lacune dans le réseau éducatif: créer des écoles techniques. On se contenta de maintenir le même programme d'humanités axées sur la connaissance d'une langue morte, en confiant les classes à des prêtres séculiers. A Liège, les jésuites anglais et américains sont maintenus en fonction. Sous le nom d'*Académie anglaise* leur collège est toujours aussi aristocratique et «à la page»: on n'y enseigne plus seulement le latin mais aussi les langues vivantes (anglais et français), les mathématiques, l'histoire, l'escrime et la danse. Toutefois, les jeunes Liégeois n'ont guère accès à cette enclave de la pédagogie anglaise et ils continuent à fréquenter le collège des ci-devant jésuites wallons.

Parfois les interventions officielles sont négatives en ce sens qu'elles se bornent à des interdictions pures et simples. Après les Espagnols, les Autrichiens poursuivent une sorte de protectionnisme des grades académiques en exigeant obstinément que prébendes et offices ecclésiastiques soient réservés aux porteurs de diplômes de l'université de Louvain. Les Liégeois, qui fréquentent Trèves, Cologne, Reims, Pont-à-Mousson, sont hors d'état de répliquer.

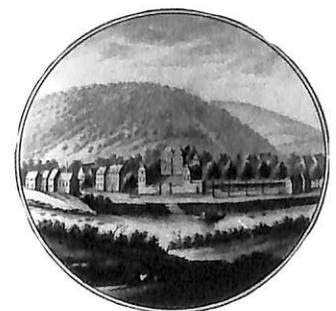
Encore plus négatif, le recours à la censure. On a évoqué l'affaire de la *Nymphé de Spa*. En 1756, des ecclésiastiques liégeois avaient forcé la main au prince-évêque Jean-Théodore de Bavière en brandissant une condamnation obtenue des théologiens de Louvain et visant à interdire le *Journal Encyclopédique*. Faute de continuer à paraître à Liège et d'être autorisé à Bruxelles, Pierre Rousseau se réfugie à Bouillon, territoire neutre, d'où il diffuse sa revue jusqu'en 1794.

Faut-il épiloguer à nouveau sur ces tracasseries? Faut-il surtout y voir une «politique culturelle» avant la lettre? Au lendemain des vraies «révolutions culturelles» que sont l'irruption de l'informatique ou les dimensions planétaires des conflits idéologiques, nos contemporains comprennent mal que des règlements de comptes aussi mesquins aient pu agiter les chancelleries, voire défrayer la chronique d'il y a deux siècles.

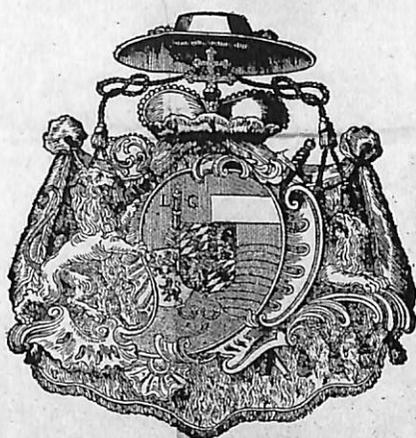
Le changement culturel profond se déroule ailleurs et de manière spontanée dans des domaines où ni le gouvernement autrichien ni le prince-évêque ne songent à intervenir. La langue française se répand bien au-delà des cours, des académies, des châteaux mais c'est au détriment du flamand, du wallon, de l'allemand. De nouvelles formes de sociabilité émergent: il s'agit non seulement des loges maçonniques et des sociétés littéraires mais aussi des cafés, (à ne plus confondre avec les estaminets) et des cabinets de lecture, des redoutes et des clubs, des promenades de Spa et des rencontres dans les parcs. Succès du roman à bon marché et de la littérature de colportage, diffusion des journaux, des revues, des estampes... Bien d'autres innovations encore attestent que le livre n'est plus seulement le recueil des prières, le véhicule du savoir, le support de la mémoire. Il est, de plus en plus, porte ouverte sur le monde profane, invitation au rêve, distraction éphémère. Dans



A. Leloup, La fontaine de Géronstère. Spa, Musée de la Ville d'Eaux. (A.C.L.)



A. Leloup, Les bains de Chaud-Fontaine. Spa, Musée de la Ville d'Eaux. (A.C.L.)



JEAN THEODORE, Duc de Bavière, Cardinal, par la grace de Dieu, Evêque & Prince de Liege, de Freising & Ratisbonne; Duc des deux Bavières, du Haut Palatinat & de Bouillon, Comte Palatin du Rhin, Prince du St. Empire Romain, Landgrave de Leuchtenberg, Marquis de Franchimont, Comte de Looz & de Horne, Baron de Herstal, &c. &c.

Tandis que Notre País de Liege & Comté de Looz se trouve occupé par les Armées des Puissances Belligerantes, Nous aprenons par les plaintes continuelles de Nôs Sujets, qu'une quantité prodigieuse de Maraudeurs, de Militaires débandés & autres Gens sans aveu, se disant tantôt détachés de l'Armée des Aliés, & tantôt de celle des François, infestent Nos Vilages, pillent les Campagnes, les Granges & les Maisons, sous prétexte de fouragement, plusieurs d'entre eux aiant dépouillé les Passans sur les grands chemins. A tout quoi désirant de pourvoir autant qu'il se pourra, Nous Ordonnons à Nos hauts & subalternes Officiers, de même qu'aux Seigneurs particuliers, de faire faire chacun respectivement dans leur District, des patrouilles regulieres pour donner la chasse aux Maraudeurs & autres gens de l'espece ci-dessus désignée, avec pouvoir de faire donner le Toxin, tant pour assembler les Manans du Lieu, que pour que les Villes & Communautés se prêtent mutuel & prompt secours, lorsque quelque Troupe marchant sans Officier Commandant à leur tête viendra commettre du desordre, par maraude, brigandage, pillage & autre excès dans les Campagnes où dans les Vilages; Ordonnant à tous & quelconque Nos Sujets de se mettre en défense contre tels Maraudeurs, Militaires débandés & autres Gens sans aveu, de les arrêter & saisir, s'il se peut, sinon d'employer la force contre la force, & de faire feu en cas de résistance; Voulant qu'au moment de la saisie il soit dressé procès verbal pour constater les excès, & que ceux qui seront saisis, soient conduits dans nos prisons de Liege, de la maniere qu'on l'observe pour la saisie des Vagabonds & Gens sans aveu, afin d'y être pourvu par voie de Justice, ou être traduits aux Corps de Troupes dont ils se reclameront, à éfet d'y être punis selon les Loix militaires: Pour que les Présentées parviennent à la connoissance d'un chacun, Nous Ordonnons qu'elles soient imprimées, affichées & insinuées aux Communautés, & que Nos Officiers tiennent exactement la main à leur parfaite exécution. Donné en Notre Conseil Privé le 28. Septembre 1746.

BREIDBACH *Vr.*

L. ✚ S.

L. DE CHESTRET.

A LIEGE, De l'Imprimerie d'EVERARD KINTS, Imprimeur de SA SERENISSIME EMINENCE.



P.J. Taskin, facteur de clavecins, 1762. Liège, collection privée. (M.I.)

aucun des domaines que nous venons d'évoquer, il n'y a lieu d'opposer Pays-Bas autrichiens et Principauté. Sur le plan culturel, les deux pays sont travaillés par un même levain qui les rend plus conscients des ruptures que des continuités, qui fait gagner du terrain à tout ce qui est cosmopolite au détriment de tout ce qui est particulier. Chez nous, comme dans toute l'Europe, se prépare l'avènement d'une autre société.

7. Ancien régime, nouvelle société

Les vieux clichés ont la vie dure, notamment celui qui prétend faire de 1789 l'aube du monde contemporain. A y regarder de près, l'empereur Joseph II est imbu d'idées plus audacieuses et plus modernes que bien des patriotes français, brabançons ou liégeois. Les fabricants qui vendent dans l'Europe entière, les princes avides de savoir ce qui se fait à Paris et à Berlin comme ce qui s'imprime en Suisse ou en Hollande, les architectes et les musiciens qui ne cessent de voyager, sont plus cosmopolites que leurs successeurs du XIX^e siècle, obnubilés par la montée des nationalismes.



L. DeFrance, Scène d'intérieur, gravure à l'eau-forte. Liège, Musée Curtius. (A.C.L.)

Tant aux Pays-Bas autrichiens que dans la principauté de Liège, des activités économiques plus diversifiées, des courants culturels spontanés commencent à remodeler une société petit à petit plus mobile, plus ouverte donc plus libre. En ce domaine également, on aurait tort de prêter à nos gouvernants des dessins de grande envergure. Non qu'ils se désintéressent de ce que l'on appellera, au XIX^e siècle, la «question sociale». Dès le règne de Georges-Louis de Berghes (1724-1744), à Liège, dès la fin de la guerre de Succession d'Autriche, à Bruxelles, les pouvoirs publics reprennent avec une ardeur nouvelle le combat séculaire mené contre une misère partout proliférante. A la suite des recherches systématiquement entreprises aux Pays-Bas par le regretté Paul Bonenfant et au pays de Liège par Mme Nicole Haesenne-Peremans, les efforts officiels apparaissent — comme dans le domaine scolaire — à la fois inopérants et négatifs.

Inopérants parce qu'il ne suffit pas de centraliser les aumônes pour accroître des secours qui en tout état de cause demeurent dérisoires. Parce qu'il ne suffit pas non plus de supprimer les abus dans la gestion de quelques hôpitaux pour accueillir des dizaines de milliers d'orphelins, de malades, de vieillards qui restent démunis du strict nécessaire.



L.J. Grégoire, Le prince-évêque François-Charles Velbruck tenant en main le plan de l'Hôpital Général. Liège, Musée d'Ansembourg. (A.C.L.)

Négatifs parce que les remèdes employés en reviennent toujours à l'expulsion des mendiants, à l'internement des chômeurs dans des «hôpitaux généraux» où ils sont astreints au travail forcé, à des primes aux officiers qui obtiennent qu'un récidiviste soit marqué au fer rouge, etc. De tels expédients, même s'ils réussissent à maintenir un semblant d'ordre, s'en prennent aux symptômes de la misère et ne s'attaquent ni aux conjonctures qui la produisent, ni aux structures sociales qui la reproduisent de génération en génération. Fonctionnaires, prêtres, médecins, philanthropes de tout bord ont dénoncé le mal, préconisé des recettes, disserté à perte de vue et souvent avec pertinence. En vain.

Les gouvernements, eux, n'y vont pas de main morte. Les princes-évêques, qui passent souvent pour débonnaires, font condamner sommairement les gens sans aveu par la guemine, c'est-à-dire le tribunal militaire. Ils font marcher la troupe contre les ouvriers. Ce n'est pas par hasard qu'un des seuls points sur lesquels Liège et Bruxelles aient réussi à s'entendre, c'est l'organisation de traques contre les vagabonds.

8. Au-delà du «politique d'abord»: un autre horizon

Ainsi passées en revue, les relations entre Liège et Bruxelles incitent à reconsidérer le rôle des gouvernements. Implicitement ou non, l'historiographie traditionnelle fixe l'attention sur les faits et gestes des souverains. Elle prend au pied de la lettre l'ordonnance princière sans souffler mot de la coutume tacite. Elle fait de la politique économique la charpente même de la vie économique qui serait moins l'affaire des entreprises que celle des douanes. L'instruction? Une question de réseau scolaire et de nominations. La culture? Des pensions aux artistes et des lauriers académiques aux érudits...

Une telle logique du «politique d'abord» aboutit à des récits historiques qui ne sont pas essentiellement différents de l'histoire-batailles. Car le propre d'une volonté politique est de susciter des conflits avec les voisins et des opposants parmi les sujets. Le mieux intentionné des despotes éclairés, Joseph II, illustre le dicton selon lequel l'enfer est pavé de bonnes intentions.



Table d'instrument signée par
P.J. Taskin, Edimbourg, Rus-
sell Collection. (R.C.)

Il a multiplié comme à plaisir les pommes de discorde.

Bien avant lui, de vieilles rivalités n'avaient jamais été complètement assoupies. Depuis Neny, hommes politiques et historiens n'ont eu qu'à puiser dans le contentieux «belgo-liégeois» pour réduire les relations entre Bruxelles et Liège tantôt à une rivalité ouverte tantôt à l'anodine incompatibilité des humeurs. Au XIX^e siècle de surcroît, la passion nationaliste imprègne toutes les écoles historiques: n'importe quelle approche conflictuelle va de soi.

En 1987 et même au fin fond des provinces belges, on n'en est plus là. Avant d'accepter le «politique d'abord», ses a priori belliqueux et ses discours normatifs, on s'interroge sur certains *modus vivendi*. Pas toujours glorieux — on pense aux difficultés de l'Entre Sambre et Meuse ou du Luxembourg — pas toujours dénués de profits, et l'on évoquera alors les fortunes édifiées à Verviers.

En fin de compte, il suffit de prendre en considération d'autres espaces que ceux qui sont jalonnés par des bornes frontières.

Le macrocosme économique dans lequel gravitent aussi bien les Pays-Bas que la principauté, c'est l'hinterland d'Amsterdam, la principale métropole durant les Temps Modernes.

L'univers culturel dont on s'inspire à Louvain, à Liège et jusque dans le plus obscur collège, c'est celui d'une Contre-Réforme catholique s'essouffant en combats d'arrière-garde contre le rationalisme; c'est aussi celui d'arts plastiques où l'inspiration baroque le cède aux recettes d'un classicisme d'académies; c'est enfin celui d'une intelligentsia qui apprend encore le latin mais parle, écrit, lit en français.

La masse, quant à elle, est en proie à une misère si profonde et si répandue que personne — et même pas les gouvernants — n'est en mesure de procurer un remède efficace. Les bouches à nourrir se multiplient plus vite que les ressources. Entre Gand et Verviers, Liège et Tournai, la Basse-Meuse et la Sambre, il y a certes des nuances mais pas de contraste radical. Les études les plus récentes montrent que la situation n'est d'ailleurs pas meilleure en Flandre française, en Saxe, dans le Yorkshire. Partout, la condition ouvrière est analogue; nulle part, il n'y a encore de brassage des populations, d'internationale des capitaux. Chaque terroir conserve ses particularités et les élites locales restent jalouses de leurs privilèges. L'uniformisation des cultures, des niveaux et des genres de vie est à peine perceptible; ce sera l'œuvre du machinisme industriel.

Au temps des Pays-Bas autrichiens, les relations entre Liège et Bruxelles sont rares, tendues parfois, empreintes de méfiance souvent. Ces ternes conflits sont indéniables. Ils appartiennent au passé. A ce titre, ils n'intéresseront plus grand monde si ce n'est l'un ou l'autre politicien pressé de trouver des lettres de noblesse à des querelles actuelles mais anachroniques. L'historien peut voler plus haut. A travers rivalités, tâtonnements, compromis qui tissent l'existence de deux petits pays, il tentera de découvrir comment, envers et parfois contre leurs gouvernants imbus de leurs prérogatives souveraines, ils se sont petit à petit intégrés à un univers plus vaste, celui de l'Europe.

J.J. Horemans le Vieux, Le braconnier dénoncé. Bruxelles, Musées Royaux des Beaux-Arts. (M.R.B.A.)



Bibliographie

Patrice-François DE NENY, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichiens*, 2^e éd., t. II, p. 66, Bruxelles, 1785. Les détails biographiques importent peu ici. Ce qui est remarquable, c'est que les Habsbourg aient réussi à susciter, tant au sommet qu'à la base de la hiérarchie, le dévouement de fonctionnaires compétents et zélés qui ont cruellement fait défaut aux princes-évêques.

Le livre de Cl. GAIER, *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au moyen âge*, 224 pp. in-4°, E. Whale, Liège, 1980, n'a malheureusement pas son pendant pour les Temps Modernes. A propos des conséquences économiques et sociales de guerres endémiques, on consultera Myron-P. GUTMANN, *War and Rural Life in the Early Modern Low Countries*, XVI-312 pp., Princeton Univ. Press, 1980. Le recrutement et l'organisation militaires sont abordés dans *Fastes militaires du Pays de Liège*. X-234 pp. + 50 pl., Thone, Liège, 1970.

La neutralité et le démantèlement des fortifications de Liège, Huy et Bonn sont exposés par Paul HARSIN, *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph Clément de Bavière*, pp. 1-31, 221-237, Liège, 1927. Au sujet du contentieux: Joseph GRAUWELS, Etienne HÉLIN et Marie-Rose THIELEMANS, *Inventaire des archives de la Jointe des Terres Contestées*, pp. V-XI, 17-35, Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1952. Georges HANSOTTE, *Inventaire des archives du Conseil Privé de Liège*, pp. 182-190 et 192-204, Archives de l'Etat à Liège, 1985.

Parmi les historiens contemporains, seul le chanoine Joseph DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, t. I, pp. 127-129, 162-164, 233-235, 249-254, 324-333, 405-438, Liège, 1868, aborde «les usurpations du gouvernement des Pays-Bas». Il aperçoit bien la continuité des ambitions autrichiennes en matière religieuse (droit de placet, nomination aux bénéfices, confiscations des biens de mainmorte, tentatives de séminaires généraux), mais l'a priori qui consiste à découper l'histoire liégeoise en fonction des règnes des princes-évêques brouille toute perspective à long terme.

Paul HARSIN, «Le premier exploit de Frédéric II, roi de Prusse: l'affaire de Herstal», in *Bull. de l'Acad. royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. 63, Bruxelles, 1977, pp. 266-297. Georges de FROIDCOURT, *L'abbé Raynal au Pays de Liège*, pp. 28-34, 41-43, Liège, 1946. François-Charles de VELBRUCK, *Lettres autographes*, éd. Georges de Froidcourt et Maurice Yans, 2 vol., 334 + 348 pp., Liège, 1954-1955. Daniel JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Etienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778)*, in *Annuaire d'Histoire liégeoise*, n^{os} 39, 40, 42, Liège, 1974-1977; cette édition exemplaire élucide le moindre détail de chaque négociation. Du même coup, le lecteur de 1987 est en mesure de faire la part des choses: curiosités frivoles, mouvements d'humeur, intrigues d'antichambre l'emportent de beaucoup sur les vastes desseins que les historiens prêtent généreusement aux hommes politiques.

En matière économique, faute de pouvoir citer tous les articles de M. Georges HANSOTTE, le meilleur connaisseur de la sidérurgie ancienne, on référera à *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVII^e siècle*, 4 cartes h.t., 419 pp., Bruxelles, 1982. IDEM, «Pays de fer et de houille», in *La Wallonie. Le pays et les hommes*, t. I, pp. 269-294, in-4°, Bruxelles, 1975. E. SCHOLLIERS et Chr. VANDENBROECKE, *Strukturen en konjonkturen in de Zuidelijke Nederlanden, 1450-1800*, in *Nieuwe Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 5, pp. 252-310, Haarlem, 1980. Hervé HASQUIN, *Une mutation: le «pays de Charleroi» aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aux origines de la révolution industrielle en Belgique*. 383 pp., Bruxelles, 1971. Pierre LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers pendant le XVIII^e et le début du XIX^e siècle [...]*, 536 pp., Liège, 1948; le dédoublement des fabriques de part et d'autre de la frontière, les communications et les douanes sont expliquées aux pp. 63-84, 99-100, 114-122, 124-134. Exemple des tribulations des manufactures protégées, dans Emile GADEYNE, *Les faïenceries liégeoises au XVIII^e siècle*, in *Mémoires de l'Acad. royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts*, t. VIII, fasc. 4, pp. 14-71, Bruxelles, 1955.

Imbu des principes physiocrates, Joseph II tenta de libérer le commerce des grains (édit du 11 décembre 1786) et prépara la suppression des douanes. En échangeant leurs arguments, partisans et adversaires du protectionnisme en viennent à opposer le mercantilisme autrichien au laisser-faire des Liégeois; Etienne HÉLIN, «L'économie liégeoise vue de Bruxelles à la fin du XVIII^e siècle», in *Bull. de la Soc. Royale Le Vieux Liège*, t. III, n^o 125, pp. 379-385, Liège, 1949.

Réformes de l'enseignement et avant-projet de la Société d'Emulation par F.J. DESOER et J. DE HEUSY: «Une A.P.I.A.W. en 1771», in *Bull. de la Soc. Royale Le Vieux Liège*, n^o 80, Liège, 1948, pp. 329-333. Aperçu de la vie culturelle dans *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*. Musée de l'Art Wallon, Liège, 1980, 418 pp. in-4°. *Livres et Lumières au pays de Liège*, sous la dir. de D. DROIXHE, Pol-P. GOSSIAUX, Hervé HASQUIN et Michèle MAT-HASQUIN, Desoer, Liège, 1980, 402 pp. «La vie culturelle dans nos provinces. Liège», in *Crédit Communal de Belgique, Bull. trimestriel*, 35^e année, n^o 138, Bruxelles, 1981, pp. 237-265.

Un parallèle s'impose entre Paul BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*. 578 pp., Bruxelles, Académie, 1934, et Nicole HAESSENNE-PEREMANS, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle [...] 1730-1830*, 510 pp., Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres. Liège, 1981; IDEM, «Les pauvres et le Pouvoir. Assistance et répression au pays de Liège, 1685-1832», in *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t. 81, 206 pp., Courtrai, 1983.

Sur le XVIII^e siècle, le Crédit Communal a également publié :

1. Collection Histoire - Série in-8° :

- G. VAN HOUTTE, *Leuven in 1740, een crisisjaar. Economische, sociale en demografische aspecten*, 1964, 261 p., ill., 300 F.
- L. VANAUWERBEKE, *Peiling naar de bezitsstructuur van de Gentse bevolking omstreeks 1738*, 1969, 2 vol., 83 + 468 p., ill., 750 F.
- Y. VANDEN BERGHE, *Jacobijnen en Traditionalisten. De reacties van de Bruggelingen in de Revolutietijd (1780-1794)*, 1972, 2 vol., XLVIII - 423 + 237 p., ill., 750 F.
- F. DUMONT, *Beaumont en Hainaut. Un chapitre inédit de son histoire. La succession d'Espagne et le règne de Max-Emmanuel, Electeur de Bavière (1701-1714)*, 1975, 148 p., ill., 400 F.
- G. HECTORS, *Een historisch-demografische studie van een Kempense plattelandsgemeenschap : Kalmthout op het einde van het Ancien Régime (1678-1828)*, 1979, 282 p., 500 F.
- *La cartographie au XVIII^e siècle et l'œuvre du comte de Ferraris (1726-1814)*. Colloque international - Spa 8-11-IX-1976, Actes, 1978, 317 p., 750 F.
- *La dette publique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Son développement au plan local, régional et national*. Colloque international - Spa 12-16-IX-1978, Actes, 1980, 323 p., 750 F.
- P. SERVAIS, *La rente constituée dans le ban de Herve au XVIII^e siècle*, 1982, 390 p., 750 F.
- R. BUYCK, *De magistraat van Eeklo. Bijdrage tot de sociaal-economische geschiedenis van de 18de eeuw*, 1982, 373 p., 750 F.
- B. DEMOULIN, *Les finances d'un pays d'Etats aux marches de l'Empire : la principauté de Liège (1688-1728)*, 1986, 248 p., 750 F.

2. Collection Histoire - Série in-4° :

- *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens*, levée à l'initiative du comte de Ferraris (1771-1778), 1965. Reproduction intégrale, en quadrichromie, des 275 feuilles originales composant la carte ainsi que des 12 volumes de commentaires manuscrits (*Mémoires*) en fac-similé.
- C. LEMOINE-ISABEAU et E. HELIN, *Cartes inédites du pays de Liège au XVIII^e siècle*, 1980, 79 p., ill., 1.500 F.

3. Hors série :

La vie culturelle dans nos provinces au XVIII^e siècle, 1983, 175 p., ill., 300 F.

Les publications du Crédit Communal peuvent être obtenues au prix indiqué (y compris les frais de port pour la Belgique) de la façon suivante :

- soit dans des 1.400 agences du Crédit Communal ;
- soit au Siège social du Crédit Communal, Service Vente, Passage 44, boulevard Pachéco, 44, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.43.08 ou 214.41.12 ;
- soit par virement au compte n° 057-6370330-16 du Crédit Communal ;
- soit dans les librairies.

Le catalogue général des publications du Crédit Communal est disponible sur demande.